

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 05 mars 2020 à 18h00 en Mairie de BROYE.

Etaient présents : GANDRÉ Gérard ; VUILLEMOT Geneviève ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; DEBAIN Olivier ; ROUX Valérie ; CERCLEY Jean-François ; CERCLEY Daniel ; VOILLARD Daniel ; MUZARD Régis.

Mme Vuillemot Geneviève a été nommée secrétaire.

1/ Compte administratif et de gestion 2019 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Gray à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et autorise le maire à signer le compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
197 100.94 €	54 175.57 €
Report de l'année antérieure	
36 308.99 €	
Restes à réaliser	
62 541.69 €	27 300.00 €
Résultats cumulés	
295 951.62 €	81 475.57 €

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
410 391.79 €	401 836,62 €
Report de l'année antérieure	
	439 411.27 €
Résultats cumulés	
410 391.79 €	841 247.89 €

Le Maire, Gérard GANDRÉ, ne participe pas au vote.

2/ Affectation des résultats de l'exercice 2019 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 430 856, 10 €, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent comme suit :

a) Résultat de l'exercice : - 8 555,17 €

b) Résultats antérieurs reportés : 439 411,27 €

Résultat à affecter (a-b) soit : 430 856,10 €

Aucun déficit à reporter

3/ Budget primitif 2020 :

Mme Corinne Lauvergeon fait lecture du budget préparé, Mr le Maire expose qu'il est plus judicieux que le budget soit peaufiné et validé par les prochains membres du conseil municipal. Le vote du budget 2020 est donc reporté avant fin avril.

4/ Correction d'une créance éteinte délibérée le 10 septembre 2019 :

La somme de 533,31 € a été admise en créance éteinte lors du conseil municipal du 4 septembre 2019.

Il s'agit d'une erreur de plume. La somme exacte à admettre en créance éteinte est 553,31 euros, soit une différence de 20 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'écriture comptable à l'article 6542/65.

5/ Charges Zone de loisirs :

Suite au relevé du compteur général de la zone de loisirs, la commune paye à SOGEDO la part fixe et la part variable. Suite aux relevés des sous-compteurs de chaque parcelle, le conseil municipal statue sur le montant des charges à refacturer aux locataires des parcelles de la zone de loisirs, pour l'année 2019, tels que :

- Une part fixe : 16 euros € TTC / semestre
- Une part variable : 2.36 € TTC / m3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite que des titres soient émis selon les tarifs indiqués ci-dessus, pour les personnes ayant loué des parcelles sur la zone de loisirs en 2019.

6/ Devis réfection sanitaire salle des fêtes :

Suite à la proposition de demande de devis, lors du précédent conseil, concernant la mise en conformité des sanitaires à la salle des fêtes de Montseugny, le maire expose les devis de l'entreprise Renobat et de l'entreprise Oudin. Après lecture, le conseil municipal sélectionne le devis de l'entreprise Oudin pour un montant de 14 379.19 € HT. Le conseil municipal délibère à 8 voix pour et 2 abstentions (Mr Schatt Alain et Mr Debain Olivier, ne voulant pas prendre de décision sur les dépenses avant le vote du prochain budget).

7/ Devis crépis façade salle des fêtes :

Le Maire explique que le mur de la façade avant de la salle des fêtes de Broye s'effrite et soumet un devis de l'entreprise Oudin afin de restaurer cette dernière pour un montant de 7 470,75 € HT. Le conseil municipal délibère à 8 voix pour et 2 abstentions (Mr Schatt Alain et Mr Debain Olivier, ne voulant pas prendre de décision sur les dépenses avant le vote du prochain budget).

8/ Travaux ONF :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux sylvicoles en programmation pour 2020 d'un montant de 12 952,00 € HT (dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnement : 28 r et 39 r / fourniture et mise en place de plants : 39 r et 26 r / broyage en bandes de végétation herbacée, semi-ligneuse : 62 a j / fourniture et mise en place de plants avec protections individuelles 62 a j).

9/ Vente de bois sur parcelle communale p35.6.54

Mr Cercley Daniel expose au conseil que l'entreprise Courbey Raphaël de Velet propose l'achat de bois sur pieds sur les parcelles 35-6-54. Le montant sera facturé après vérification et calcul des stères coupés .

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de ce bois sur pied après calcul du volume,

La séance est levée à 20h10

Le Maire,
GANDRE Gérard